



District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>

Bulletin Officiel n° 45

du Jeudi 12 Juin 2025



ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE : NE TARDEZ PAS !

Les inscriptions pour la Coupe de France Crédit Agricole 2025-2026 sont ouvertes sur Footclubs depuis le 15 mai.

La date limite d'engagement est fixée au **15 juin 2025** (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros.

Informations : Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes. 1er tour le dimanche 24 août 2025.

RAPPEL CONCERNANT LES ENTENTES

(Article 39 bis des RG de la FFF)

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande doit être effectuée via Footclubs / Vie du club.

Une demande par équipe.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu le Vendredi 20 Juin 2025 à 18 H 30 à Plateau d'Hauteville (*BOOST CENTER - 185 chemin des Lésines – 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE*).

Appel des clubs à partir de 17 H 30.

Présence obligatoire de tous les clubs

Cet avis tient lieu de convocation

Le pouvoir, l'inscription au repas et le cahier d'A.G. sont téléchargeables sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / ASSEMBLEES GENERALES.

Le cahier d'A.G. a été envoyé à tous les clubs et leur président le Vendredi 6 Juin 2025

ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON Vendredi 20 Juin 2025 à HAUTEVILLE

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS

Afin de favoriser les échanges autour d'une table à la fin de l'Assemblée Générale, le District de l'Ain offre 2 repas aux dirigeants représentant leur club (une participation de 15 €uros, jointe à l'inscription, sera demandée par personnes supplémentaires).

Pour une bonne organisation et pour le confort de tous, nous vous invitons à compléter ce bulletin et nous le retourner pour le **Vendredi 13 Juin 2025** (par courrier ou par mail).
Passé ce délai, aucune relance téléphonique ne sera effectuée. **Les personnes non inscrites ne pourront pas participer au buffet.**

ATTENTION !

Tout repas réservé sera facturé en cas d'annulation le jour même ou après la date limite de réservation.

2 repas offerts aux représentants du club :

NOM – Prénom : _____

NOM – Prénom : _____

Participant(s) supplémentaire(s) : 15 €uros par personne

Montant porté au débit de votre compte club.

NOM – Prénom : _____

NOM – Prénom : _____

Cachet du club :

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL Vendredi 20 Juin 2025 à HAUTEVILLE

Formulaire à remplir et à renvoyer au District au plus tard le 19 Juin 2025

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur : _____

Président(e) du club : _____

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

En cas d'absence, le (la) Président(e) peut donner pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licencié(e)s,

Madame / Monsieur : _____

Afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District

Ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur : _____

Licencié(e) du club et représentant ce club _____

Afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District

Fait à _____, le _____

NOM et SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

26 RUE DU LOUP - 01440 VIRIAT

Tél. 04 74 22 87 87
district@ain.fff.fr - <http://ain.fff.fr>
N° de Siret : 31833453900034



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL Vendredi 20 Juin 2025 à HAUTEVILLE

AMENDES POUR ABSENCE

Départ avant la fin de l'assemblée générale : 32 €uros

Clubs participant aux championnats suivants :

D1, D2, D3, U18, U15 :

- Absence : 100 €uros
- Représenté par un pouvoir donné à un autre club : 66 €uros

Clubs participant aux championnats suivants :

D4, D5, Vétérans, équipe féminine :

- Absence : 66 €uros
- Représenté par un pouvoir donné à un autre club : 33 €uros

COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 2 Juin 2025

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : BOSSET Régis, GALLICE Catherine, REYNAUD Lucas, TEPPE Patrick,



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00 et présente au nom du Comité de Direction ses sincères condoléances à la famille et au CS Belley suite au décès de M. Pierre BERTHET, ancien arbitre.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 12 Mai 2025](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Arrêt – Reprise d'activité – Création - Groupement de clubs](#)

Création : prise de contact St Jean sur Veyle. Sans nouvelles à ce jour.

Retrait équipe groupement BRESSE TONIC FOOT : le comité de direction entérine la sortie de la catégorie U13 du club de Plaine Tonique.

Reprise catégorie U15 : Veyle Vieux Jonc.

[Retour sur la Journée des Bénévoles 2025](#)

Cette opération a eu lieu les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025.

Départ en TGV de la Gare de Mâcon Loché.

Tous les participants ont apprécié leur séjour.

Un reportage photos a été fait par Raul GUTIERREZ et envoyé aux bénévoles.

[Retour sur le Plateau U7](#)

Il a eu lieu le samedi 24 mai 2025 au complexe de la Plaine des Sports de VALSERHÔNE.

73 équipes présentes. 7 équipes absentes après la date de parution ce qui a obligé les techniciens à revoir l'organisation. Ces équipes ont été amendées.

Très beau site, bel outil de travail.

Pas de sono sur le terrain n° 2.

Présence de M. Guy LARMANJAT, conseiller départemental du canton de Valserhône, et de M. Sacha KOSANOVIC, conseiller municipal délégué aux Associations Sportives.

Remerciements au club de Valserhône Foot pour leur accueil.

[Retour sur les finales des Coupes](#)

Elles ont eu lieu le samedi 31 mai 2025 à Montréal la Cluse.

Remerciements au club de Montréal la Cluse pour son accueil ainsi qu'à nos 2 partenaires : Crédit Agricole et Europe Garage.

Assemblée générale du District

Elle aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 18 H 30 à Plateau d'Hauteville (BOOST CENTER).

Appel des clubs à partir de 17 H 30.

Le cahier d'AG sera envoyé à tous les clubs par mail le Vendredi 6 Juin 2025 (avec copie aux présidents). Seront invités : Franck RIGON (président du CDOS), Hélène CEDILEAU (Conseil départemental), Pascal PARENT (président LAuRAFoot), Philippe EMIN (maire de Plateau d'Hauteville et conseiller départemental du canton du Plateau d'Hauteville), Stéphanie PERNOD (vice-présidente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes) ainsi que les 2 Présidents d'honneur : MM. JANNET Jean François et MICHALLET Paul.

Les préparatifs sont en cours, les boitiers de vote sont réservés.

Assemblée générale de la LAuRAFoot

Elle aura lieu le Samedi 28 Juin 2025 à 9 H 30 au Centre de Congrès d'Aix les Bains.

Les 8 représentants du District sont : CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GALLICE Catherine, GUTIERREZ Raul, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TEPPE Patrick.

Budget prévisionnel 2025/2026

Les membres du comité de direction approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2025/2026 qui sera présenté à l'AG du 20 Juin 2025.

Vœux

Vœu AS Dortan Lavancia

Le championnat D5 se passe en deux phases est très mal compris par les joueurs et éducateurs d'équipes.

Car les équipes sont dans un sprint permanent dès la 1^{ère} phase, il ne faut pas se louper. La 2^{ème} phase au 1er niveau, nous sommes dans des matchs couperet en plus s'il y a plusieurs équipe 1.

Nous demandons un championnat de D5 (10 ou 12 équipes avec match A/R) sur une saison complète comme le sont les divisions supérieures avec un maillage géographique plus large.

Pour information :

Poule A : 4 équipes 1

Poule B : 0 équipe 1

Poule C : 0 équipe 1

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Vœu CS Belley

Ce vœu a été formulé dans le souci de préserver l'équilibre des jeunes joueurs, en limitant les déplacements excessifs et les temps de trajet trop importants.

Sauf accord du club quitté, tout changement de club est interdit pour les joueurs licenciés U6 à **U13** (les filles ne sont pas concernées), sauf pour un club appartenant au Département ou au District dont dépend le domicile de leurs parents ou représentant légal ou dont le siège se situe à moins de **25 km** de celui-ci.

Avis du Comité de Direction : avis favorable. Il sera soumis au vote pour éventuellement être proposé à la LAuRAFoot.

Vœu de Fareins Saône Vallée

Que les championnats jeunes surtout et seniors si c'est possible qu'ils reprennent fin février début mars comme certaines saisons passées.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Vœu de Valserhône Foot

1er vœu

Dans un souci constant de respect des valeurs éducatives, sportives et citoyennes de notre sport, je souhaite, par la présente, formuler le vœu suivant à l'attention du Comité Directeur du District de l'Ain :

Que soit organisée en début de chaque saison une action spécifique de sensibilisation à l'arbitrage, à destination des éducateurs, joueurs, dirigeants et parents licenciés.

Cette action pourrait prendre la forme :

- d'une réunion interactive ou d'un atelier-débat animé par des arbitres officiels,
- ou d'une courte séance de formation/découverte sur les règles de jeu, la posture de l'arbitre et les comportements attendus autour du terrain.

L'objectif est multiple :

- **mieux faire comprendre** le rôle et les difficultés de l'arbitre,
- **favoriser le respect** de ses décisions,
- et **inciter** à la vocation arbitrale chez les jeunes joueurs.

Cette démarche s'inscrirait pleinement dans la continuité des actions fédérales pour lutter contre les incivilités, développer l'arbitrage amateur et renforcer l'esprit sportif dans nos compétitions locales.

Restant à votre disposition pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Avis du Comité de Direction : vœu rejeté car ce n'est pas un vœu.

Ce courriel sera transmis à la Commission Prévention.

Une réponse sera faite au club.

Vœu de Valserhône Foot

2^{ème} vœu concernant les championnats seniors

Dans un souci d'équité sportive entre les équipes engagées dans les différents niveaux de championnats Seniors District et ligue, je propose par la présente le vœu suivant :

Que les journées de championnat ligues et districts soient planifiées de manière synchronisée autant que possible.

Cette demande part d'un constat récurrent : dans certaines phases décisives du championnat, il peut arriver que des équipes premières soient au repos pendant que leurs équipes réserves disputent des matchs déterminants pour la montée ou le maintien.

Cette situation peut engendrer :

- des déséquilibres d'effectif (des joueurs de l'équipe 1 étant disponibles pour renforcer la réserve),
- une atteinte à l'équité entre équipes concurrentes qui n'ont pas cette possibilité,
- et une perte de lisibilité du championnat.

Nous comprenons les contraintes de calendrier, mais pensons qu'un effort de synchronisation (notamment sur les dernières journées ou périodes sensibles du calendrier) renforcerait :

- la **transparence** et la **cohérence sportive**,
- le **respect de l'esprit compétitif**,
- et la **confiance entre les clubs**.

Nous restons bien entendu disponibles pour échanger et contribuer à la réflexion sur les modalités possibles.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier une modification éventuelle des règlements.

Vœu de US Replonges

VOEU 1

Equipes réserves séniors

a) Clubs n'ayant pas d'équipes dans le championnat de Ligue

Les équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.

b) **Clubs ayant des équipes dans le championnat de Ligue**

Les équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser que 2 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes du championnat de Ligue dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier une modification éventuelle des règlements.

VOEU 2

22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans chaque équipe inférieure du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. **Cette disposition ne s'applique pas en cas de forfait de l'adversaire d'une ou des équipes supérieures le jour du match.** En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurrentement avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Modifications des règlements (soumis aux votes)

STATUTS DU DISTRICT DE L'AIN

Article 12 – Assemblée Générale

12.5.6) Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :

- Les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de ligue »,
- Les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la ligue ou par la fédération.

Chaque mandature ~~Chaque saison~~, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'assemblée générale de la Ligue.

[---]



REGLEMENTS GENERAUX

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 23 – Classements - Points</p> <p>23.1) Les championnats senior du district se disputent par matchs « aller » et « retour ».</p> <p>Le classement s’effectue par addition de points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Match gagné : 3 points • Match nul : 1 point • Match perdu : 0 point • Match perdu par pénalité : 0 point • Match perdu par pénalité pour un joueur suspendu ayant participé à une rencontre : -1 point • Match perdu par forfait : -1 point • Match perdu suite à fraude sur identité : -1 point et moins 1 point de pénalité sans préjuger des sanctions prévues au code disciplinaire. • Match perdu par pénalité pour un joueur n’ayant pas honoré sa désignation d’arbitrage et ayant participé à une rencontre avec son club : 0 point <p>Les classements sont établis par la commission sportive. La validation se fait par la commission des règlements après l’expiration de tous les recours.</p> <p>Des sanctions financières sont appliquées suivant le tableau des tarifs figurant dans l’annuaire.</p>	<p>Article 23 – Classements - Points</p> <p>23.1) Les championnats senior du district se disputent par matchs « aller » et « retour ».</p> <p>Le classement s’effectue par addition de points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Match gagné : 3 points • Match nul : 1 point • Match perdu : 0 point • Match perdu par pénalité : 0 point • Match perdu par pénalité pour un joueur suspendu ayant participé à une rencontre : -1 point • Match perdu par forfait : -1 point • Match perdu suite à fraude sur identité : -1 point et moins 1 point de pénalité sans préjuger des sanctions prévues au code disciplinaire. • Match perdu par pénalité pour un joueur n’ayant pas honoré sa désignation d’arbitrage et ayant participé à une rencontre avec son club la même journée : 0 point -1 point <p>Les classements sont établis par la commission sportive. La validation se fait par la commission des règlements après l’expiration de tous les recours.</p> <p>Des sanctions financières sont appliquées suivant le tableau des tarifs figurant dans l’annuaire.</p>

Informations sur les modifications des règlements (non soumis au vote)

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 21 – Championnats de District</p> <p>21.4) <u>Inactivité partielle ou totale</u></p> <p>Il est fait application des articles 7 et 8 de la LAuRAFoot.</p>	<p>Article 21 – Championnats de District</p> <p>21.4) <u>Inactivité partielle ou totale</u></p> <p>Il est fait application des articles 7 et de l’article 8 des règlements de la LAuRAFoot.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
	<p>Article 21 – Championnats de District</p> <p>21.5) Ententes et Groupements</p> <p>Il est fait application de l’article 7 des règlements de la LAuRAFoot.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 22 – Equipes réserves seniors 22.1.2) <u>Pour la phase 2 de D5</u> Les clubs ayant des équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.</p>	<p>Article 22 – Equipes réserves seniors 22.1.2) Pour la phase 2 de D5 <u>Pour les championnats seniors D1, D2, D3, D4 et pour la phase 2 de D5</u> Les clubs ayant des équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 4 joueurs ayant effectué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont 1 seul ayant participé à plus de 12 matchs.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 23 – Classements - Points 23.4.2) Dans tous les cas de match perdu par pénalité, l'équipe bénéficiaire conserve son nombre de buts marqués pendant la rencontre avec un minimum de 3 buts. Le nombre de buts marqués par l'équipe perdante est annulé. Une équipe U15, U18, seniors, féminines, abandonnant volontairement une rencontre est sanctionnée financièrement.</p>	<p>Article 23 – Classements - Points 23.4.2) Dans tous les cas de match perdu par pénalité, l'équipe bénéficiaire conserve son nombre de buts marqués pendant la rencontre avec un minimum de 3 buts. Le nombre de buts marqués par l'équipe perdante est annulé. Une équipe U15, U18, U17, U20, seniors, féminines, abandonnant volontairement une rencontre est sanctionnée financièrement.</p>

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u></p>	<p><u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u> (Création d'un article) 34.6 – Lorsque l'installation sportive principale, déclarée par le club en début de saison, voit son classement (ainsi que son classement d'éclairage) expirer en cours de saison, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur cette installation sportive jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée.</p>

ATTEINTE AU PRINCIPE DE NEUTRALITE

Le présent Barème disciplinaire, spécifique aux cas d'atteinte au principe de neutralité, a été voté lors du Conseil de Ligue, réuni le 13 juillet 2024, et sera applicable dès la saison 2024-2025 (étant rappelé que l'alinéa 1 du préambule du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. donne compétence au Comité de Direction pour aggraver le barème disciplinaire fédéral).

Pour rappel, la Commission Régionale de Discipline et les Commissions départementales de Discipline sont compétentes pour traiter disciplinairement de la violation du principe de neutralité, instauré par l'article 1 des Statuts de la FFF, et de la méconnaissance de l'article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF.

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle, la LAuRAFoot admet le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.

[---]

CHAMPIONNAT DES U15 – U17 et U20 pour la saison 2025-2026

Préambule

Règlement expérimenté sur 3 saisons, à savoir : 2025/2026 – 2026/2027 – 2027/2028

Championnat U15

Première phase : Brassages par matchs *aller – retour* (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.

En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

Deuxième phase : Championnat par matchs *aller – retour* (poules de 6 maximum) sur 4 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 2 poules de D2, x. poules de D3 et x. poules de D4, en fonction des engagements. Les poules de D2 et D3 sont constituées de manière dirigée, les poules de D4 sont constituées de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours

Championnat U17

Première phase : Brassages par matchs *aller* (poules de 10 maximum) sur 2 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement du championnat U15 de la saison 2024-2025, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.

En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

Deuxième phase : Championnat par matchs *aller – retour* (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 3 poules de D2, x. poules de D3, en fonction des engagements. Les poules de D2 sont constituées de manière dirigée et les poules de D3 de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

Championnat U20

Première phase : Brassages par matchs *aller* (poules de 10 maximum) sur 1 niveau.

La composition des poules est effectuée de manière géographique.

Deuxième phase : Championnat par matchs *aller* en D1 (poule de 12 maximum).

Championnat par matchs *aller – retour* en D2 (poules de 6 maximum).

La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, x poules de D2, en fonction des engagements. Les poules de D2 sont constituées de manière dirigée.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

Année N+1 :

La répartition des niveaux sur l'année N+1 peut être modifiée en fonction des équipes descendantes de Ligue (notamment les équipes U16R2 et U18R2). La commission sportive se réserve le droit d'attribuer des places au premier niveau de brassage aux équipes disputant des championnats de Ligue dans certaines catégories et absentes dans d'autres.

Montées et Descentes :

U15 :

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U16 R2.

Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage U15 de premier niveau en première phase

U17 :

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U18 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U16 R2 dispute(nt) le brassage U17 de premier niveau en première phase.

U20 :

Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U20 R2.

En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U18 R2 et U20 R2 dispute(nt) le brassage U20 de premier niveau en première phase.

Classement :

Pour les phases disputées en match *aller-retour*,

en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :

1 - Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.

2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.

3 - La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.

4 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.

5 - La meilleure différence de buts sur toutes les rencontres.

Pour les phases disputées en match *aller*,

en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :

1- Le Goal-average général

2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.

3 - La meilleure différence de buts sur toutes les rencontres.

Equipier premier :

1 - Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure depuis le début de la saison.

2 - Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 4 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.

3 – Est considéré comme équipier premier :

en attente évolution des règlements AG FFF

4 - En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.

Divers :

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase est jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Dans toutes les phases, un club ne peut avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en D2 en seconde phase dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.

Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.

Une équipe descendante ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.

Dans le cas où le premier d'une poule ne peut pas monter, le deuxième de cette poule prendra sa place. Si ce deuxième ne peut pas monter, il y a un maintien supplémentaire au niveau supérieur.

Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure est celle qui a le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne peut pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :

- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

- En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)

- Dans chaque phase, une diminution d'un point est appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution de un point est appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.

En deuxième phase, les équipes de D3 et D4 peuvent exceptionnellement reporter un match. Elles ne peuvent avoir qu'un match reporté en cours. Ce match doit obligatoirement être joué avant la dernière journée de championnat, sous peine de match perdu aux 2 équipes.

Récompense « PETIT POUCKET »

Le dernier club en lice en Coupe Gambardella, ayant atteint au minimum le 4^{ème} tour, et inscrit en championnat de District durant la saison en cours, sera récompensé.

En cas d'égalité, le club sera celui qui évolue au niveau inférieur.

Parole aux commissions

Arbitrage (Grégory BESSET)

Il a participé au 1er Symposium des Présidents de CDA les 16 et 17/05/2025 à Clairefontaine où a été évoqué :

- Mise en place du carton blanc pour les éducateurs
- Pause d'apaisement d'une durée de 5 minutes
- Accès à l'outil « Ressenti » permettant d'avoir un retour sur des sondages
- Vote sur la radiation à vie d'un licencié qui lèvera la main sur un arbitre
- Formation des observateurs
- Obligation aux arbitres de noter les buteurs

Organisation d'une réunion au club de Veyle Saône le 25/06/25.
Reste à programmer une réunion à Ain Sud.

Technique (Jean Marie BRESSOUX)

- J.D.F.F. le 14 juin 2025 à Attignat.
- Des tournois U7 – U11 avec classements ont eu lieu. Il rappelle que c'est interdit.

Infos du Président

- Peu d'équipes du District de l'Ain se sont engagées à ce jour en Coupe de France. Un rappel sera fait.
- Début des prises de licences 2025/2026 à partir du 5 juin 2025.
- La Région Auvergne Rhône Alpes lance l'opération « Permis de conduire » à l'intention des jeunes arbitres.
- Une information « assurance » sera faite à l'AG du District.
- A partir de la saison 2025/2026, la Coupe de France s'appellera Coupe de France Crédit Agricole.

Date de la prochaine réunion

Date à déterminer.

Joël MALIN clôture la réunion à 20 H 50.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 10 Juin 2025

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Sylvain FEYEU, Denis BLANC, Hamid TOUZANI, Abdeslam MOUSSATEN

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Anthony TARTARIN

Excusés : Olivier GUICHERD, Baptiste PIQUET

Absent : Christophe SABIN

Assiste : Alexis CURT

Appel à candidature : En vue de la constitution de son bureau pour la saison 2025-2026, la CDA recrute les arbitres mais aussi les dirigeants, éducateurs, joueurs, souhaitant intégrer notre groupe. Pour rappel, la CDA se réunit chaque mardi à 18h et mène des actions de sensibilisation, formation, fidélisation auprès des arbitres et des clubs tout au long de l'année.

Pour toute candidature ou demande de renseignements, écrire au district ou contacter Grégory BESSET au 06.74.19.12.92 (gregory.besset@orange.fr).

Les classements des arbitres pour la saison 2024-2025 ont été validés par la commission de l'arbitrage et la sous-commission observations, vous les trouverez dans le présent PV ainsi que les diverses catégories de chacun des arbitres du district pour la saison prochaine.

Comme à l'occasion de chaque classement, la CDA a conscience de faire des heureux et des déçus. Elle félicite les majors de chaque catégorie et les arbitres promus en division supérieure, et encourage ceux qui sont rétrogradés à persévérer, la vérité de cette année n'étant pas nécessairement celle de l'an prochain.

La CDA invite les clubs à ne pas hésiter à la solliciter si vous cherchez des arbitres pour vos matchs amicaux de préparation durant l'été. La CDA pourra vous proposer des arbitres qui eux aussi sont à la recherche de matchs à arbitrer pour se préparer.

La CDA rappelle aux clubs que les demandes de récusation des arbitres pour la saison 2025-2026 doivent être envoyés par mail officiel avant la 1ère journée de championnat, dans la limite de 3 arbitres, en en précisant les motivations.

La CDA a procédé à certaines mises au point concernant son règlement intérieur. Une fois validées, les modifications seront communiquées sur les PDO des arbitres, sur le site du district et lors de la rentrée des arbitres, prévue le 6 septembre 2025. Nous rappelons qu'il est du devoir de chaque arbitre de prendre connaissance du règlement intérieur de la CDA afin d'éviter toute incompréhension et mauvaise interprétation pouvant mener à des contestations injustifiées.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Yanis Rouassi pour faire sa demande de passage en arbitre promotionnelle.
- Bruno Guard annonçant sa fin de fonction d'observateur, la CDA le remercie pour services rendus.

Courriers des clubs :

- Le FC Veyle Saône concernant un certificat médical de l'un de ces arbitres

Rappel : La rentrée des arbitres aura lieu le samedi 6 septembre à Laiz (club recevant : FC Veyle Saône), merci à tous les arbitres de prendre leur disposition pour être présent.

Une formation « observateurs » pour les arbitres ayant répondu favorablement à la proposition de la CDA aura lieu le samedi 13 septembre au district

Il s'agissait de la dernière réunion de la CDA pour cette saison 2024-2025, le président remercie tous les membres de son bureau pour leur investissement au service du district et de l'arbitrage, ainsi que tous les arbitres pour leur engagement, et tous les dirigeants, coachs et joueurs pour les échanges souvent fructueux au cours de la saison.

Reprise de la CDA le mardi 26 août à 18h au district

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

CLASSEMENTS ARBITRES 2024-2025



CLASSEMENT ARBITRES D1 / POULE UNIQUE - 2024/2025

D1 Poule Unique	Jean Noel TARTARIN		Xavier PERRELLE		Bonus	Malus	TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2025/2026	Questionnaire de rentrée	Questionnaire mi saison	Moyenne contrôle de connaissances	
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	RI CDA							
FORGERON Kevin	1	20	2	19	5		44	1 - MAJOR	D1	15,33	18,33	16,830	
TOUZANI Hamid	3	18	1	20	5		43	2	D1	17,33	16,33	16,83	
FEYEUX Sylvain	2	19	3	18	5		42	3	ARRET	16,00	17,67	16,835	
GHELLAB Tarik	8	13	4	17	5		35	4	D1	18,67	19	18,835	Meilleure note moyenne contrôle de connaissance
MURAT Vincent	4	17	8	13	5		35	5	D1	15,33	18	16,665	
ALTAN Izzet	7	14	7	14	5		33	6	D1	16,00	16,33	16,165	
FRENDO Thomas	9	12	6	15	5		32	7	D1	16,00	17	16,5	Meilleure note moyenne contrôle de connaissance
BOLAT Murat	5	16	5	16	0		32	8	D1	15,33	14,33	14,83	
BELLON Emilien	6	15	11	10	5		30	9	D1	18,67	18,33	18,5	
COCHET Ludovic	10	11	9	12	5		28	10	D2	15,33	18,33	16,83	
JAOUAB Adil	11	10	10	11	5		26	11	D2	17,33	15,67	16,5	

Rappel : selon article 33 du RI CDA, le premier critère pour départager 2 arbitres ex aequo est la note obtenue au contrôle de connaissances.

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



CLASSEMENT ARBITRES D2 - 2024/2025

D2 Poule unique	<i>Olivier GUICHERD</i>		<i>Christian CHAVERNOZ</i>		Bonus	Malus	TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2025/2026	Questionnaire de rentrée	Questionnaire mi saison	Moyenne contrôle de connaissances
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	RI CDA						
BLANC Denis	1	20	2	19	5		44	1	D1	15,33	19	17,17
LANDAIS Yann	3	18	1	20	5		43	2	D1	15,33	20,33	17,83
BESSET Gregory	2	19	3	18	5		42	3	D1	17,33	20,33	18,83
STERNON Sebastien	4	17	4	17	5		39	4	D2	18	19	18,50
DEGIRMENCI Abdullah	7	14	5	16	5		35	5	D2	16	15,67	15,84
PLASSON Bertrand	6	15	7	14	5		34	6	D2	18	17	17,50
TATLI Ramazan	8	13	6	15	5		33	7	D2	15,33	15,67	15,50
TOK Musa	5	16	11	10	5		31	8	D2	16	15	15,50
GALLIOT Loic	11	10	10	11	5		26	10	D3	13,33	17,67	15,50
MASIA Patrice	10	11	8	13	0		24	11	D3	12,67	10,33	11,50
CIFTCI Yacin	9	12	9	12	5	8	21	9	D3	16	16,33	16,17

Rappel : selon article 33 du RI CDA, le premier critère pour départager 2 arbitres ex aequo est la note obtenue au contrôle de connaissances.

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



DISTRICT 3



CLASSEMENT ARBITRES D3 - 2024/2025

D3 Poule unique	Olivier GUICHERD		Bruno GRUARD		Bonus	Malus	TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2025/2026	Questionnaire de rentrée	Questionnaire mi saison	Moyenne contrôle de connaissances
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	RI CDA						
ROUASSI Yanis	1	20	1	20	5		45		D1 PROMO	14,67	15,67	15,17
MUFFAT JEANDET Florian	2	19	4	17	5		41		D2	14	18,33	16,17
FLEURY Frederic	4	17	3	18	5		40		D2	16,67	17	16,84
MOUSSATEN Abdeslam	7	14	6	15	5		34		D3	14	18,33	16,17
GIMENEZ Gabriel	6	15	5	16	0	2	29		D3	15,33	14	14,665
SABIN Christophe	3	18	2	19	0	15	22		AAD	14,67	11	12,84
POCHON Samuel	5	16	Non effectuée		5		21		D3	13,33	17,67	15,50

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



DISTRICT 4

CLASSEMENT ARBITRES D4 SAISON 2024/2025

	Observation 1	Observation 2	Total avec coef 4	Contrôle de connaissances			Malus CDA	TOTAL (/100)	AFFECTATION 2025/2026
				Réunion rentrée	Mi saison	Moyenne			
IGUIDAR Said	16,80	17,70	69	14,00	17,00	15,50		84,50	D3
PEYRAT Rodolphe	16,49	16,90	66,78	14,00	17,00	15,50		82,28	D3
GREGORI MATINEZ David	16,75	16,90	67,3	13,67	14,33	14,00		81,30	D3
BOUILLEUX Grégory	16,45	16,50	65,9	14,00	15,67	14,84		80,74	D3
LABALME Florian	16,90	16,90	67,6	13,33	12,67	13,00		80,60	D3
UNAU Alexandre	16,10	17,00	66,2	13,33	13,67	13,50		79,70	D3
GAUTHERET Evann	17,70	17,10	69,6	0,00	17,00	8,50		78,10	D2 PROMO
MENIGOZ Fabien	16,80	16,00	65,6	12,00	10,67	11,34		76,94	D3
NASSERDINE Abdou Mbae	16,70	16,40	66,2	14,00	7,33	10,67		76,87	D3
BOLLIET Alexis	13,70	16,60	60,6	14,00	17,00	15,50		76,10	D3
DENIS Frédéric	13,45	16,40	59,7	16,67	14,33	15,50		75,20	D3
BEN FEKIH HASSEN Iheb	16,90	16,50	66,8	13,33	6,67	10,00	2	74,80	D3
TEKBICAK Tarik	16,40	17,00	66,8	16,00	15,67	15,84	8	74,64	D3
GAILLARD David	14,00	13,45	54,9	18,67	19,67	19,17		74,07	D4
MAZUIR Jonathan	16,00	16,75	65,5	8,83	7,67	8,25		73,75	D4
DELQUIGNIES Jason	16,70	16,40	66,2	14,67	0,00	7,34		73,54	D4
KRASNIQI Lulzim	16,10	15,20	62,6	10,83	8,00	9,42		72,02	D4
FERREIRA DA MOTA Jimmy	13,80	16,60	60,8	12,67	0,00	6,34		67,14	D4
LESAINE Arnaud	14,00	16,90	61,8	0,00	13,67	6,84	2	66,64	D4
N'GUYEN BUTTIN Tra	16,40	16,00	64,8	8,00	6,00	7,00	8	63,80	D4
BOUILLON Raphael	14,00	14,00	56	14,67	0,00	7,34		63,34	D4
OUAMALICH Rahhou	17,00		68	12,00	7,00	9,50	2	75,50	D4
OUBELLAOUI Smaail			0	12,67	0,00	6,34	2	4,34	D4
RION Valentin	16,00		32	14,67	10,33	12,50		44,50	D4
BOUSSEBHA Salah	16,40		32,8	13,33	0,00	6,67		39,47	D4

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications.



Assistants Spécifiques

CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANTS D1 - 2024/2025

	<i>Alexis CURT</i>		<i>Olivier GUICHERD</i>		Bonus	Malus	TOTAL	Classement	AFFECTATION 2025/2026	Questionnaire de rentrée	Questionnaire maison	Moyenne contrôle de connaissance
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	RI CDA						
GULER Necati	1	20	2	19	5		44	1	AAR3	17,33	17	17,165
HOANG The Cuong	4	17	1	20	5		42	2	AAD	19,33	18,33	18,83
BERRISS Nour Eddine	3	18	3	18	5		41	3	AAD	18	16,33	17,165
PELLISSIE Julien	2	19	4	17	5	2	39	4	AAD	18	13	15,5

CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANT D2 - 2024/2025

	<i>Christian CHAVERNOZ</i>		<i>Xavier PERRELLE</i>		Bonus	Malus	TOTAL	Classement	AFFECTATION 2025/2026	Questionnaire de rentrée	Questionnaire maison	Moyenne contrôle de connaissance
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	RI CDA						
BOLUEN Alexis	1	20	1	20	5	8	37	1	AAD	15,33	16,33	15,83
DAOUARA Ghazi	3	18	3	18	0		36	2	AAD	14,67	10,67	12,67
BEN ALI Mohamed	2	19	2	19	0	8	30	3	AAD	16,67	5	10,84

Rappel : selon article 33 du RI CDA, le premier critère pour départager 2 arbitres ex aequo est la note obtenue au contrôle de connaissances.

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



FILIERE PROMOTIONNELLE

Arbitre	Affectation 2024/2025	Affectation 2025/2026
CELLIER DEVAUX Alexandre	D1 PROMOTIONNEL	CANDIDAT LIGUE
RHODET Florian	D3 PROMOTIONNEL	D2 PROMOTIONNEL
GAUTHERET Evann	D4	D2 PROMOTIONNEL
ROUASSI Yanis	D3	D1 PROMOTIONNEL
GARNIER Alexia	FEMININE PROMOTIONNELLE	D4

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications

CATEGORIES ARBITRES 2025-2026

D 1	ALTAN Izzet
	BELLON Emilien
	BESSET Grégoire
	BLANC Denis
	BOLAT Murat
	FORGERON Kévin
	FRENDO Thomas
	GHELLAB Tarik
	LANDAIS Yann
	MURAT Vincent
	PARRENIN Edouard
TOUZANI Hamid	

HORS CATEGORI	KONTE Ibrahima
--------------------------	----------------

D 2	COCHET Ludovic
	DEGIRMENCI Abdullah
	DUPAIN Timoléon
	FLEURY Frédéric
	JAOUAB Adil
	MUFFAT JEANDET Florian
	PLASSON Bertrand
	STERNON Sebastien
	TATLI Ramazan
TOK Musa	

D 3	BEN FEKIH HASSEN Iheb
	BOLLIET Alexis
	BOUILLEUX Grégoire
	CIFTCI Yacin
	DENIS Frédéric
	GALLIOT Loïc
	GIMENEZ Gabriel
	GREGORI MARTINEZ David
	IGUIDAR Said
	LABALME Florian
	MASIA Patrice
	MENIGOZ Fabien
	MOUSSATEN Abdesslam
	NASSERDINE Abdou Mbac
	PEYRAT Rodolphe
	POCHON Samuel
TEKBICAK Tarik	
UNAU Alexandre	

D A	BEN ALI Mohamed
	BERRISS Nour Eddine
	BOLLIEN Alexis
	COGNARD Romain
	DAOUARA Ghazi
	HERMANN Pierre
	HOANG The Cuong
	KADRIU Seid
	LOZACHEMEUR Yohan
	MONTI Antonin
	PELLISSIE Julien
	SABIN Christophe
SAHIN Selman	

D 4	BENDELLAH Yahya
	BONNOT Kévin
	BOUILLON Raphael
	BOUSSEBHA Salah
	CHERCHARI Patrick
	DELQUIGNIES Jason
	DUQUENOY Rémi
	EL YAGOUBI Amine
	FELIX Mickael
	FERREIRA DA MOTA Jimmy
	GAILLARD David
	GARCIA Christopher
	GOUTTEFANGEAS Romain
	KILINC Erdogan
	KRASNIQI Lulzim
	LACOSSE Dominique
	LESAINÉ Arnaud
	MANCEAUX ROUVRAY Guillaume
	MAZUIR Jonathan
	MAZUIR Julien
	MILLET Steven
	M'SAHEL Hichame
	N'GUYEN BUTTIN Tra
	NOEL Franck
	NONINCKX Rudy
	NOURI François
	OUAMALICH Rahhou
OUBELLAOUI Smaïl	
PAILLET Stéphane	
PIQUET Baptiste	
PITOU Willy	
POULENARD Matthieu	
RICHIR Maxence	
RION Valentin	
TABOUHOUT Ayoub	
TARTARIN Jean-Noël	

D S T	AOUZIOU Abderrahman
	BERARDAN Olivier
	CALARD Lucas
	CHENE Anthony
	CISSOKHO Samba
	DE SA Juan
	DIABY Salimou
	EVIEUX Mickael
	FERNANDEZ Alexandre
	HYVERNAT Luc
	JOSSIER Adrien
	KEITA Aly
	MEILHEURAT Céline
	MTAALAH Salim
	POMERET Cedric
	SAPEY Frédéric
	TEKIN Atalay Nebih
	TOUSSAINT Florent
	TROMPILLE Corentin
	VAISSE Thierry
VIEIRA Ludovic	
YELIM Emre	
ZICCHI Mathieu	

P R O M O	CASTANHEIROS Cameron	D1 PROMO
	CELLIER DEVAUX Alexandre	D1 PROMO
	ROUASSI Yanis	D1 PROMO
	GAUTHIERET Evann	D2 PROMO
	RHODET Florian	D2 PROMO
	GIGLIANO Elisa	D3 PROMO

D J A	BAUDRY Tom
	BONNET THEVENON Jules
	BROYER Louis
	COEURDASSIER Evan
	DILLY Donovan
	EL BARRHMI Walide
	GMIJI Naclim
	LEBEAUX Alexandre
	MOLLICONE Loriano
	MOOG Nicolas
	MOUREAUX Ugo
	ODEN DEVAUX Louis
	OUALI Loïs
	PAILLASSON Maxence
	PIQUET Mathis
ROBERT Oriane	
SAADALLAH Iyès	
TISSERAND TURQUETIL Remi	
UGUZ Sami	
VARAGNAT Chloé	
VUILLOT Mathis	
ZATHI Khalid	

D J S	BEN HADI Sayane
	BERTUIT Mael
	BOUALIA Wassim
	BOULIVAN Noam
	BOURDAIS Léo
	BOURGEAY Mattéo
	BOUSSELIN Lino
	CEVASCO Lukas
	COURRY Hélène
	CULIERAS Robin
	DISCH LEBRESNE Emma
	HYVERNAT Hugo
	JAYR Gabin
	KECHICHE Ilan
	KHIMI Younes
	KOCHISAR NAZIK Selim
	LAURET Jonas
LE GUENNE Victor	
MACARENHAS VIEIRA Quelvino	
MALARA Siméo	
MAZUIR Noa	
OUACHANI Daoud	
PERCHET Ayssam	
PIN Kyllian	
PINEL Alexandre	
PIPIER Valentin	
SOUAK Reda	
THIER Honore	
VILLEGAS Noé	
VIOLETTE Robin	

DFE	GAILLARDON Laura
	GARNIER Alexis
	GRAU Oceane

FER

LCJ

FICHE RENSEIGNEMENTS ARBITRES 2025/2026

Afin de remplacer les fiches de renseignements habituelles, nous demandons à l'ensemble des arbitres de remplir ce formulaire de préparation à la saison 2025-2026 **avant le 1er juillet 2025** (les arbitres n'ayant pas complété ce formulaire à cette date seront considérés comme sans contrainte et pleinement à la disposition du district) : <https://forms.gle/mX8A4tbdp3tRAHgIA>

RENTREE DES ARBITRES 2025-2026

Les convocations pour la rentrée des arbitres, du samedi 06 Septembre 2025 à LAIZ seront envoyées à chaque arbitre par mail.

La présence est OBLIGATOIRE (application du Règlement Intérieur CDA)

RECUSATION ARBITRES 2025/2026 PAR LES CLUBS

A l'intention des clubs, merci d'écrire par mail officiel à la CDA ceux souhaitant récuser des arbitres pour la saison 2025-2026, dans la limite de 3 **ET** en donnant une justification valable et concrète (cet arbitre ne nous aime pas n'étant pas une raison valable). Les récusations ne sont pas renouvelables chaque saison et une récusation selon une impression ou la réputation d'un arbitre ne sera pas acceptée

Ce mail devra être envoyé par la messagerie officielle du club et avant la reprise du championnat

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles en début de saison 2025-2026

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2025/2026. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Les dates et lieux seront fixées et communiquées en début de saison.

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2025-2026) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel. Voici la liste des personnes formées et ayant une date d'échéance qui arrive sur la fin d'ici la fin d'année civile 2025, donc qui devront venir effectuer un recyclage (sous réserve que celui-ci n'ait pas été fait) sous peine de ne pouvoir remplir le rôle d'arbitre assistant semi-officiel sur les matchs :

NOM	PRENOM	CLUB lors de la formation passée en 2019	Date formation	Date Validité
ABDELMALIK	Benmahdi	Concordia Bellegarde	14/09/2019	14/09/2025
ABOUYAALA	Kamal	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
ARBANT	Fabien	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
BAILLET	David	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
BASSET	Frédéric	Fareins Saône Vallée	06/09/2019	06/09/2025
BERARDAN	Alain	FC Manziat	12/09/2019	12/09/2025
BUARD	François	ESB Marboz	07/12/2019	07/12/2025
CALLAMAND	David	AS Hautecourt	12/09/2019	12/09/2025
CARTILLIER	Alexandre	AS Guéreins Genouilleux	16/09/2019	16/09/2025

CARVALHO	Maxime	ST Denis Ambutrix FC	07/12/2019	07/12/2025
CHAVANEL	David	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
CHEBAB	Brahim	Concordia Bellegarde	14/09/2019	14/09/2025
CHERIF	Rachid	FC Cotière Luenaz	06/09/2019	06/09/2025
CHEVET	Pascal	ST Denis Ambutrix FC	07/12/2019	07/12/2025
CHIROT	Jonathan	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
COCARD	Philippe	AS Vertrieu	16/09/2019	16/09/2025
COLLET	Christian	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
COLLOMB	Jerome	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
COMTET	Florent	AS Attignat	07/12/2019	07/12/2025
CONTET	Willy	AS Guéreins Genouilleux	16/09/2019	16/09/2025
CORONADO	Christophe	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
CORRAND	Jérémie	AS Manziat	12/09/2019	12/09/2025
CROZET	Ludovic	ESB Marboz	07/12/2019	07/12/2025
DARMEDRU	David	AS Hautecourt	12/09/2019	12/09/2025
DAUJAT	Jean-Yves	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
DAUJAT	Thibault	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
DE OLIVEIRA	Manuel	Fareins Saône Vallée	06/09/2019	06/09/2025
DEBOST	Philippe	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
DESMURES	Jean-philippe	FC Curtafond Confrançon	12/09/2019	12/09/2025
DUBOCLARD	Christelle	AS Hautecourt	12/09/2019	12/09/2025
ERBIR	Recai	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
FARIA	David	FC Cotière Luenaz	06/09/2019	06/09/2025
FAUCOGNEY	Sandrine	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
FAUSSURIER	Mathieu	CS Viriat	07/12/2019	07/12/2025
FERNANDES	Jorge	ST Denis Ambutrix FC	07/12/2019	07/12/2025
FORTUNA GINGAO	Bruno	AS Dortan Lavancia	14/09/2019	14/09/2025
FRANCON	Guy	AS Attignat	07/12/2019	07/12/2025
GAILLARDON	Patricia	FC Curtafond Confrançon	12/09/2019	12/09/2025
GIROUX	Quentin	CS Chevroux	12/09/2019	12/09/2025
GRADANTE	Laurent	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
GROTTO	Andrea	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
GUILLOT	Pierre-Alexandre	Fareins Saône Vallée	06/09/2019	06/09/2025
GUY	Laurent	AS Dortan Lavancia	14/09/2019	14/09/2025
IRVAZIAN	Régis	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
JACUZZI	Vincent	AS Hautecourt	12/09/2019	12/09/2025
JOSSERAND	Cyril	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
KURTI	Egzon	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
LANDOULSI	Aidyn	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
LECHEVIN	Alexis	US Replonges	12/09/2019	12/09/2025
LIMA CARDOSO	Rui	US Arbent Marchon	14/09/2019	14/09/2025
MAITRE	Elsa	AS Dortan Lavancia	14/09/2019	14/09/2025
MANIN	Fabrice	AS Guéreins Genouilleux	16/09/2019	16/09/2025
MANSILHA	Laurent	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
MARECHAL	Claude	CS Viriat	07/12/2019	07/12/2025
MARINELLI	Patrice	FC Cotière Luenaz	06/09/2019	06/09/2025
MOIRAUD	Jérémy	ESB Marboz	07/12/2019	07/12/2025
MOIRAUD	Loïc	ESB Marboz	07/12/2019	07/12/2025
MONDET	Damien	AS Manziat	12/09/2019	12/09/2025
NEBOUT	Eric	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
PACCARD	Philippe	AS Hautecourt	12/09/2019	12/09/2025
PAUBEL	Guillaume	AS Attignat	07/12/2019	07/12/2025

PAUGET	Bernard	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
PAULET	Fabrice	AS Guéreins Genouilleux	16/09/2019	16/09/2025
PIN	Arnaud	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
PIROUD	Damien	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
PITOU	Daniel	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
PONCET	Jérôme	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
POUDROUX	Jean-Paul	AS Vertrieu	16/09/2019	16/09/2025
POURCHOUX	Jérôme	FC Bressans	12/09/2019	12/09/2025
PRUDENT	Bruno	ES Foissiat Etrez	12/09/2019	12/09/2025
RANDU	Cyril	AS Attignat	07/12/2019	07/12/2025
RETY	David	US Replonges	12/09/2019	12/09/2025
REVOLAT	Arthur	ST Denis Ambutrix FC	07/12/2019	07/12/2025
RHALEM	Issame	Bourg FO	07/12/2019	07/12/2025
RICHARD	Joseph-Pierre	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
ROGNARD	Eric	FC Dombes	06/09/2019	06/09/2025
SARRAZIN	Nicolas	AS Guéreins Genouilleux	16/09/2019	16/09/2025
SAUVAGERE	Laurent	FC Mas Rillier	06/09/2019	06/09/2025
SOLLADIE	Jules	Fareins Saône Vallée	06/09/2019	06/09/2025
VAUDAN	Alexandre	SC Portes de l'Ain	06/09/2019	06/09/2025
VIVANCO	Ludovic	FC Cotière Luenaz	06/09/2019	06/09/2025
WASTRAETE	Fabien	Fareins Saône Vallée	06/09/2019	06/09/2025
ZACCAGNINO	Anthony	US Feillens	12/09/2019	12/09/2025

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025
(exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médical date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie

obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

L'ensemble des documents relatifs au renouvellement de licence, sont disponibles sur le lien suivant : [Documents – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football](#)

MODULE 8 FIA – ARBITRES FORMES EN 2024-2025

Tout arbitre du District de l'Ain de Football formé durant cette saison 2024-2025 (dans le département de l'Ain ou par le biais d'une autre formation dans un autre District) sera convoqué le Samedi 14 Juin 2025 de 9h30 à 11h45 au District de l'Ain de Football (VIRIAT).

La présence est obligatoire.

Une convocation a été envoyée aux arbitres concernés par cette présente réunion.

CONSEIL DEPARTEMENTAL U11 - DIMANCHE 22 JUIN 2025

L'ensemble des arbitres ci-dessous sont convoqués pour le Conseil Départemental du dimanche 22 Juin 2025 à Montréal-la-Cluse. Une convocation a été envoyée à chacun.

BERTUIT	Mael	C.S. VIRIAT	bertuitx@gmail.com
BOULIVAN	Noam	ENT.S. REVERMONTAISE	marjorieblondeau@orange.fr
MAZUIR	Noa	FC VEYLE SAONE	julienemiliemazuir@hotmail.fr
CEVASCO	Lukas	ENT.S. REVERMONTAISE	yoan.cevasco@hotmail.fr
PINEL	Alexandre	ENT.S. REVERMONTAISE	pinel.laurent@sfr.fr
PERCHET	Ayssam	FC BRESSANS	ayssampro@gmail.com
DISCH LEBRESNE	Emma	ESSOR BRESSE SAONE	10emmad@gmail.com
BOURDAIS	Leo	C.S. VIRIAT	alisebriere@hotmail.com
JAYR	Gabin	ET.S. FOISSIAT	mag.rablet@gmail.com
THIER	Honore	ENT.S. REVERMONTAISE	anelthier@gmail.com

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

SAISON 2024/2025

Liste des clubs n'ayant pas renvoyé leurs fiches.

D1 poule A

Dombes Bresse 2
Jassans Frans 1

D2 poule A

Ambérieu FC 1
Misérieux Trévoux 3
Oyonnax PVFC 2
Viriat 2

D2 poule B

Arbent Marchon 1
Centre Dombes Foot 1
Feillens 3
Izernore Nurieux 1
Montréal 2
Plaine de l'Ain 1

D3 poule A

Bourg ACCFT 1
Dombes Bresse 3
Portes de l'Ain 1
St Maurice de Gourdans 1
Viriat 3

D3 poule B

Arbent Marchon 2
Bourg Sud 2
Centre Dombes Foot 2
Misérieux Trévoux 4
Veyziat 1

D3 poule C

Côtière Meximieux 1
Curtafond Conf. 1
Foot Trois Rivières 1
Thoissey 1

D4 poule A

Bourg FO 1
Haut Revermont 1
Izernore Nurieux 2
Oyonnax ASP 1
Oyonnax PVFC 3

Veyziat 2

D4 poule B

Ambérieu FC 2
Artemare Valromey 1
Châtillon la Palud 1
Côtière MV 2
Plaine de l'Ain 2
Rives de l'Ain 2
Vertrieu 1

D4 poule C

Foot 3 Rivières 2
Jassans Frans 2
Mille Etangs 1
Montluel 1
Portes de l'Ain 2
St Etienne sur Chalaronne 1
Thoissey 2

D4 poule D

Bourg Sud 3
Chevroux 1
Curtafond Conf 2
Manziat 2
St Cyr 1

D5 poule B

Centre Dombes 3
Dombes Bresse 4
Le Mas Rillier 2

D5 poule C

Viriat 4

D5 poule D

Bourg ACCFT 2
Oyonnax ASP 2

D5 poule E

Ambérieu FC 3
Bas Bugey Rhône 1
Chazey Bons 1
Colomieu Peyrieu 1
Lagnieu 4
Priay 2

D5 poule F

Centre Dombes 4
Guéreins 3
Mille Etangs 2
Montluel 2
Thoissey 3

D5 poule G

Bourg Sud 4

Chevroux 2

Curtafond Conf 3

Sermoyer 1

U18 D1 poule A

Misérieux Trévoux 2

U15 D1 poule A

Bresse Tonic Foot 1

Oyonnax PVFC 1

Séniors Féminines poule A

Côtière Est Lyonnais 4

Foot 3 Rivières PFSB 1

Mille Etangs 1

Misérieux Trévoux 1

Thoissey 1

COMMISSION FEMININE

Journée Départementale du Foot Féminin U6F à U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organise sa traditionnelle **Journée Départementale du Foot Féminin** ce **samedi 14 Juin prochain à Attignat**.

Les équipes sont convoquées sur place - **Stade municipal d'Attignat** - [438 Route de Saint-Martin, 01340 Attignat](#) – à 9h30 précise. Début des activités à 10h, fin à 12h45.

Les équipes inscrites :

<u>Club</u>	<u>Equipe U7</u>	<u>Equipe U9</u>	<u>Equipe U11</u>	<u>Equipe U13</u>	<u>Equipe U15</u>
ESSOR BRESSE SAONE		1			1
BRESSE FOOT 01			1		
AS ATTIGNAT					1
FC DOMBES BRESSE		1			
FC VEYLE SAONE				1	
ENT.S. REVERMONTAISE			1		
AIN SUD		1			1
PLASTICS VALLEE			1		
FBBP 01		1	1	1	1
OLYMPIQUE BUYATIN		1			
SC MILLE ETANGS		1			
AS MISERIEUX TREVoux					1

CENTRE DOMBES FOOTBALL : 7 joueuses de mixité dans les diverses tranches d'âges.

Plénière féminine de fin de saison

La traditionnelle réunion plénière féminine de fin de saison aura lieu le **Jeudi 19 Juin 2025 à 19h au siège du District de l'Ain de Football (26 rue du Loup - 01440 VIRIAT)**.

Merci aux clubs accueillant des équipes féminines de bien vouloir notifier votre présence à l'adresse suivante : tvallet@ain.fff.fr

Merci également de nous préciser les potentiels engagements pour la saison 2025-2026.

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

Catégories et pratiques 2025-2026

Licenciés	Catégorie	Sous catégorie	1ère phase	2ème phase	Horaires	Durée des rencontres	Ballon	Compétition autorisée en surclassement	Les Filles en mixité		Compétition autorisée en sous-classement	
nés en 2006	U20	U20	Foot à 11 Poules de 10 matchs "aller"	Foot à 11 Poules de 12 matchs "aller" ou Poules de 6 matchs "aller-retour"	Samedi 15h30 (15h - Heure d'hiver) ou 17h30 dimanche 13h	2 x 45'	T n°5	En senior	Licenciées	Sous catégorie	le joue ...	le joue ...
nés en 2007		U19						avec des garçons ...			avec des filles ...	
nés en 2008		U18						contre des garçons			contre des garçons	
nés en 2009	U17	U17	Foot à 11 Poules de 10 matchs "aller"	Foot à 11 Poules de 6 matchs "aller-retour"	Samedi 15h30 (15h - Heure d'hiver)	2 x 45'	T n°5	En senior après demande de surclassement spécifique En U20 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2010	U16	en U15	en U15
nés en 2010		U16						nés en 2011	U15	Néant	en U13	
nés en 2011	U15	U15	Foot à 11 Poules de 6 matchs "aller-retour"	Foot à 11 Poules de 6 matchs "aller-retour"	Dimanche 10h	2 x 40'	T n°5	en U17 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2012	U14	en U13	en U13
nés en 2012		U14						Néant	en U13	en U13		
nés en 2013	U13	U13	Foot à 8 Poules de 10 matchs "aller"	Foot à 8 Poules de 10 matchs "aller"	Samedi 13h30	2 x 30'	T n°4	en U15 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2013	U13	Néant	en U11
nés en 2014		U12						Néant	en U11	en U11		
nés en 2015	U11	U11	Foot à 8 Plateaux de 3 équipes	Foot à 8 Plateaux de 3 équipes	Samedi 10h	1 x 25' (si 2 matchs = 3 équipes) 2 x 25' (si 1 match = 2 équipes)	T n°4	en U13 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2015	U11	Néant	en U9
nés en 2016		U10						Néant	en U9	en U9		
nés en 2017	U9	U9	Foot à 5 Plateaux de 5 à 12 équipes	Foot à 5 Plateaux de 5 à 12 équipes	Samedi 10h	50' de temps de jeu effectif	T n°3	en U11 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2017	U9	Néant	en U7
nés en 2018		U8						Néant	en U7	en U7		
nés en 2019	U7	U7	Foot à 4 Plateaux de 5 à 16 équipes	Foot à 4 Plateaux de 5 à 16 équipes	Samedi 10h ou 14h	50' de temps de jeu effectif	T n°3	en U9 : 3 joueurs maxi par équipe	nés en 2019	U7		
nés en 2020 dès 5 ans		U6						Néant	nés en 2020 dès 5 ans	U6		

Voir la procédure réglementaire pour les modifications d'horaires de match.

Article 73 des règlements généraux de la FFF
Dérogation article 74 des règlements généraux de la FFF

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 35ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 22 juin 2025 au Stade Orindis de Montréal-la-Cluse.



	GROUP A	GROUP B	GROUP C
Terrain 1	Nantua-équ1 27 30 Oyonnax-équ2	Nantua-équ2 28 45 Vonnas-équ1	Oyonnax-équ1 29 46 Vonnas-équ2
Terrain 2	Valserhône-équ1 5 11 Bourg-en-Bresse-2-équ1	Valserhône-équ2 6 15 Châtillon-sur-Chalaronne-équ1	Meximieux-équ1 23 12 Bourg-en-Bresse-2-équ2
Terrain 3	Châtillon-sur-Chalaronne-équ2 16 19 Hauteville-Lompnes-équ1	Hauteville-Lompnes-équ2 20 21 Lagnieu-équ1	Lagnieu-équ2 22 33 Replonges-équ1
Terrain 4	Replonges-équ2 34 41 Trévoux-équ1	Belley-équ1 7 42 Trévoux-équ2	Belley-équ2 8 9 Bourg-en-Bresse-1-équ1
Terrain 5	Bourg-en-Bresse-1-équ2 10 3 Attignat-équ1	Attignat-équ2 4 1 Ambérieu-en-Bugey-équ1	Miribel-équ1 25 13 Ceyzériat-équ1
Terrain 6	Ceyzériat-équ2 14 31 Pont-d'Ain-équ1	Saint-Étienne-du-Bois-équ1 35 32 Pont-d'Ain-équ2	Saint-Étienne-du-Bois-équ2 36 43 Villars-les-Dombes-équ1
	Convoqués à 8h45 précises : 1er Match à 9h30	Convoqués à 9h00 précises : 1er Match à 9h45	Convoqués à 9h15 précises : 1er Match à 10h00

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

U13

Saison 2025/2026 :

La pyramide pour la bascule U13 est les propositions de niveau pour la saison 2025/2026 sont dans pratiques foot réduit U13.

Si vous avez déjà des infos pour la saison prochaine (éducateurs, terrain, nombre d'équipes) vous pouvez envoyer un mail à district@ain.fff.fr

U11

Evénement à venir :

Challenge U11 du conseil départemental le 22 juin 2025 à Montréal-la Cluse.

Saison 2025/2026 :

Les propositions de niveau sont dans pratiques foot réduit U11.

Si vous avez déjà des infos pour la saison prochaine (éducateurs, terrain, nombre d'équipes, changement de niveau) vous pouvez envoyer un mail à district@ain.fff.fr

U9

Saison 2025/2026 :

Si vous avez déjà des infos pour la saison prochaine (éducateurs, terrain, nombre d'équipes, niveau) vous pouvez envoyer un mail à district@ain.fff.fr

U7

Saison 2025/2026 :

Si vous avez déjà des infos pour la saison prochaine (éducateurs, terrain, nombre d'équipes) vous pouvez envoyer un mail à district@ain.fff.fr

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Prochaine réunion de la commission

- Le samedi 14 juin à 9h45 au district
- Ordre du jour :
 - ✓ Suivi de la réglementation.
 - ✓ Bilan des actions de la saison 2024/2025.
 - ✓ Actions à mener durant l'intersaison.
 - ✓ Préparation des vérifications à effectuer en septembre et octobre 2025.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Valserhône pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade Roger Petit 2 – dossier transmis à la ligue pour validation.
- Communauté de Communes d'Haut Bugey pour le remplacement de la pelouse synthétique du complexe Gérard Goujon 4 de Bellignat – dossier transmis à la ligue pour validation.
- Commune de Hautecourt-Romanèche pour la création de nouveaux vestiaires – dossier transmis à la ligue pour validation.
- Communauté de communes de la Veyle pour la création d'un terrain synthétique à la place du terrain stabilisé – dossier transmis à la ligue pour validation.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stades des Belouses 1 et 2 de Bâgé le Châtel NNI 010260101 et 010260102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stades municipaux de Saint Jean de Niois NNI 013610101 et NNI 013610102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal de Gléteins 2 de Jassans NNI 011940102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stades Pierre Granger 1 et 2 NNI 010530201 et NNI 010530202 de Bourg en Bresse – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal de Servas NNI 014050101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Stade de la Besace 1 de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Retrait du classement fédéral

- Terrain municipal de SERVAS 2 NNI 014050102 après accord de M. le Maire.

Programmation du mois de juin 2025

- Stade municipal de Dortan NNI 011480102 (nouvelle installation de foot à 8)
- Gymnase Domagne de Ceyzériat NNI 010729901 (installation)
- Stade municipal annexe d'Hauteville NNI 011850102 (installation)
- Complexes municipaux de Montmerle sur Saône 1 et 2 NNI 012630101 et 012630102 (éclairage)
- Stade municipal de Bressolles NNI 010620101 (installation)

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT



TOURNOI EXTÉRIEUR FOOT 3 RIVIERES



LE 20/21/22 JUIN 2025



U18 : VENDREDI SOIR

U11 : SAMEDI MATIN

U13 : SAMEDI AP. MIDI

U15 : DIMANCHE



CONTACTEZ NOUS PAR MAIL OU PAR TÉLÉPHONE :

INSCRIVEZ VOUS ▶



leslie.tarrit@hotmail.fr



06 68 98 32 51



L'ASGGM vous invite à son tournoi en extérieur à Guéreins

Le samedi 14 juin de 9h à 17h

- ENGAGEMENT DE 2 ÉQUIPES MAXIMUM PAR CLUB DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (16 ÉQUIPES).
2 NIVEAUX FORT / FAIBLE + PHASE FINAL

- EQUIPES COMPOSÉES DE 8 JOUEURS + 3 REMPLAÇANTS AU MAXIMUM

- LE PLANNING VOUS SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION EST À VOTRE DISPOSITION ET DOIT-NOUS ÊTRE RETOURNÉ :
AVANT LE 16 AVRIL

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN CHÈQUE DE 30 € POUR 1 ÉQUIPE (50 € POUR 2 ÉQUIPES)
CHÈQUE À L'ORDRE : ASGGM

VOUS POUVEZ FAIRE UNE PRÉ-INSCRIPTION PAR MAIL QUI SERA VALIDÉE À LA RÉCEPTION DU CHÈQUE :

diennetflorian@yahoo.fr

TOURNOI U11 du Samedi 14 Juin 2025

Nom du Club :

Nom du Responsable :

Email du responsable :

Nombre d'équipe :

Le chèque est à retourner par voie postal à monsieur Florian Diennet à l'adresse suivante : 183 rue Bourchanin St Symphorien d'Ancele



L'ASGGM vous invite à son tournoi en extérieur à Guéreins

Le dimanche 15 juin de 9h à 17h

- ENGAGEMENT DE 2 ÉQUIPES MAXIMUM PAR CLUB DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (16 ÉQUIPES).
2 NIVEAUX FORT / FAIBLE + PHASE FINAL

- EQUIPES COMPOSÉES DE 8 JOUEURS + 3 REMPLAÇANTS AU MAXIMUM

- LE PLANNING VOUS SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION EST À VOTRE DISPOSITION ET DOIT-NOUS ÊTRE RETOURNÉ :
AVANT LE 16 AVRIL

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN CHÈQUE DE 30 € POUR 1 ÉQUIPE (50 € POUR 2 ÉQUIPES)
CHÈQUE À L'ORDRE : ASGGM

VOUS POUVEZ FAIRE UNE PRÉ-INSCRIPTION PAR MAIL QUI SERA VALIDÉE À LA RÉCEPTION DU CHÈQUE :

diennetflorian@yahoo.fr

TOURNOI U13 du Dimanche 15 Juin 2025

Nom du Club :

Nom du Responsable :

Email du responsable :

Nombre d'équipe :

Le chèque est à retourner par voie postal à monsieur Florian Diennet à l'adresse suivante : 183 rue Bourchanin St Symphorien d'Ancele



Clinic

STAGE DE FOOTBALL 2025

5 jours de stage en **demi-pension**

Pour **filles et garçons**, de 7 à 16 ans, de tous niveaux

30h de foot ludiques
technologies innovantes

kit adidas inédit + ballon + gourde
+ sac de sport léger

Finale à **Madrid**

Liste de stages 2025
www.frmclinics.fr

S'inscrire ici



A.S. ATTIGNAT

21.07.2025 - 25.07.2025

« Le club de L'AS Attignat accueillera sur nos infrastructures un stage Real Madrid »

Encadré par des éducateurs formés par les instances du Real Madrid, ce stage est une opportunité unique dans notre secteur pour les jeunes de 7 à 16 ans.

Le meilleur stagiaire sera retenu pour participer à une finale à Madrid.

Pour tout renseignement, contacter Thibaut Bozonnet au 06.60.28.71.81



U S VAUX EN BUGHEY

28 & 29 JUIN

1ère Edition tournois jeunes

U7 U9 28 JUIN

U11 29 JUIN

**12 RUE DES CATTES
01150 VAUX-EN-BUGEY**

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



BULLETIN D'INSCRIPTION TOURNOI DE US VAUX EN BUGEY

NOTRE ASSOCIATION SPORTIVE (NOM) :
SOUSHAITE ENGAGER (ENTOURER LA (LES) CATÉGORIE(S)) :

POUR LE TOURNOI U7 : 1 ÉQUIPE (30 €) / 2 ÉQUIPES (50 €)
NOM DU RESPONSABLE :
TÉLÉPHONE :
E-MAIL :

POUR LE TOURNOI U9 : 1 ÉQUIPE (30 €) / 2 ÉQUIPES (50 €)
NOM DU RESPONSABLE :
TÉLÉPHONE :
E-MAIL :

POUR LE TOURNOI U11 : 1 ÉQUIPE (30 €) / 2 ÉQUIPES (50 €)
NOM DU RESPONSABLE :
TÉLÉPHONE :
E-MAIL :

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENOYER À L'ADRESSE SUIVANTE
ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE À L'ORDRE DU CLUB

**KERDJA YOUNGOURTHEN
449 QUAI DU BUIZIN
01150 VAUX EN BUGEY**

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
CONTACTEZ-NOUS
YOUNGOURTHEN : 06/52/64/34/62
MAX : 06/84/69/23/50

LE SAMEDI :

CATÉGORIE U7 ET U9 LE SAMEDI 28 JUIN DE 9H À ENVIRON 15H30.

- **CATÉGORIE U7 :** 16 ÉQUIPES RÉPARTIES EN 2 POULES DE 8 ÉQUIPES CHAQUE ÉQUIPE JOUERA 7 MATCHS DE POULES ET 1 MATCH DE CLASSEMENT. CHAQUE ÉQUIPE SE COMPOSERA DE 4 JOUEURS + 3 REMPLAÇANTS, TOUS LES JOUEURS SERONT RÉCOMPENSÉS.
- **CATÉGORIE U9 :** 12 ÉQUIPES RÉPARTIES EN 2 POULES DE 6 ÉQUIPES CHAQUE ÉQUIPE JOUERA 5 MATCHS DE POULES ET 1 MATCH DE CLASSEMENT. CHAQUE ÉQUIPE SE COMPOSERA DE 5 JOUEURS + 3 REMPLAÇANTS. TOUS LES JOUEURS SERONT RÉCOMPENSÉS.

LE DIMANCHE :

- **CATÉGORIE U11 :** LE 29 JUIN DE 9H À ENVIRON 15H30.
12 ÉQUIPES RÉPARTIES EN 2 POULES DE 6 ÉQUIPES. CHAQUE ÉQUIPE JOUERA 5 MATCHS DE POULES ET 1 MATCH DE CLASSEMENT. CHAQUE ÉQUIPE SE COMPOSERA DE 8 JOUEURS + 3 REMPLAÇANTS. TOUS LES JOUEURS SERONT RÉCOMPENSÉS.

2 ÉQUIPES MAX DE CHAQUE CLUB PAR CATÉGORIE.

LES BULLETINS D'INSCRIPTION SERONT PRIS EN COMPTE DANS L'ORDRE
D'ARRIVÉE, DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 01/05/2025.

LES CLUBS RECHERCHENT

Club de Fareins Saône Vallée

- Recherche éducateur principal pour notre équipe 1 senior niveau 3 division.
 - Recherche des éducateurs pour les catégories jeunes, pour la saison 2025-2026.
- Contactez M. Didier Laurent au 06.99.70.41.88



Pour la saison 2025/2026, **L'Étoile Sportive de Cormoranche** recherche un arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.

Si vous êtes arbitre sans club ou si vous souhaitez devenir arbitre n'hésitez pas à nous contacter.

M. Beaudet Julien 06.75.87.46.53



FOOTBALL BOURG EN BRESSE

Saison 2025/2026

Formations prises en charge par le club

Pour renforcer ses effectifs, le Football Olympique Bourg en Bresse recherche

OLYMPIQUE BRESSE

- Educateurs
- Educateurs adjoints
- Joueurs (nés à partir de 2008 et jusqu'en 2020)

Contacts / Renseignements

- Mouhssine 07 51 32 57 91
- Blandine 06 84 44 27 06
- 522537@laurafoot.net
- manonsigler12@gmail.com



U15 - Séniors

**Le CLUB DE SAINT - DENIS
RECHERCHE DES EDUCATEURS**

**SENIORS NIVEAU DÉPARTEMENTAL
Diplômé ou non
Formation
prise en charge par le club**



**Merci de contacter Contact :
Olivier SAUDRAIS
06.19.76.71.92**




RECHERCHE ÉDUCATEUR CATÉGORIE U17

NIVEAU DÉPARTEMENTAL
DIPLÔMÉ OU NON
FORMATIONS PRISE EN
CHARGE PAR LE CLUB

**ENTRAÎNEMENTS
LES MARDIS ET JEUDIS**

CONTACT :
Maxime CARVALHO
06.24.23.92.99




FC PRIAY

REJOINS! NOUS!

RECHERCHE COACHS 🔍

**POUR LES ÉQUIPES
U7, U9, U11, U13, U15 ET U17**

- ✓ Tu es passionné
- ✓ Tu es disponible
- ✓ Tu veux faire partie d'une équipe de coachs formidable

CONTACTE-NOUS !

✉ Joh.ryser@gmail.com ☎ 06 06 55 71 46



RECHERCHE

Entraîneur

Le Club Olympique du Plateau recrute un(e) entraîneur(se) passionné(e), motivé(e) et expérimenté(e) pour accompagner notre équipe "sénior" et contribuer à son développement sportif et humain.



THIERRY PATUREL
06.75.61.71.64



545637@laurafoot.net



Plateau d'Hauteville
0110

EXPERIENCE

EXPÉRIENCE NIVEAU DISTRICT



BONUS

PRISE EN

CHARGÉ DE LA
FORMATION PAR
LE CLUB



QUALITES

- Leadership & transmission de valeurs humaines
- Passionné(e) par le football

PERSEVERANCE

SPORTIVITE

FAIR-PLAY



INFRASTRUCTURES

Des infrastructures de qualité

Nous assurons au coach un accès à des installations opérationnelles et optimisées. Deux terrains homologués. Un terrain d'entraînement éclairé et des terrains "annexes".

Des entraînements en salle seront possibles pour les périodes hivernales.

Un club house en cours d'aménagement.



ENVIRONNEMENT

Une ambiance idéale

Le Club Olympique du Plateau offre un cadre chaleureux et accueillant, propice à l'épanouissement de chacun. L'esprit d'équipe, le respect mutuel et la solidarité y sont des valeurs fondamentales, faisant du club une véritable seconde famille.